



affiché le 10/07/23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2023 / 129

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH maire, suivant convocation du 29 juin 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Bahya BAILICHE.

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

FINANCES

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS POUR 2023

- Vu les articles L. 211-27 et R211-12du Code Rural ;
- Considérant la nécessité de maîtriser la population des chats errants sur Tonnerre ;
- Considérant le choix de la municipalité de lutter contre la pullulation des chats par la stérilisation ;
- Considérant la proposition de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis pour 2023 aux conditions suivantes :

- Durée : 01/01/2023 au 31/12/2023
- Estimatif de la population pour 2023 : 45 chats
- Engagement financier : 50% à la charge de la collectivité, 50 % à la charge de la Fondation, sur la base de :
 - 100 € TTC pour une ovariectomie + puçage
 - 80 € TTC pour une castration + puçage

Soit une moyenne de 90€/chat indifféremment mâle/femelle

- Montant estimatif pour 2023 à la charge de la collectivité : 2025 €

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les éventuels avenants selon les besoins de la collectivité.

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre

